

L'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SPORTIVES FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19



Protocole sanitaire adopté le 4 septembre 2020
Applicable jusqu'au 31 octobre 2020

Dans le respect des mesures gouvernementales propres à l'exercice des activités sportives et aux éventuelles restrictions préfectorales en vigueur

1. Public

- **Huis clos : présence du public interdite**

L'organisateur doit prendre toutes mesures appropriées, plus particulièrement aux abords des aires de départ et d'arrivée, pour assurer le respect du huis clos.

2. Compétiteurs

- Espaces « compétiteurs » dédiés, isolés des autres zones.
- Accès réservé aux compétiteurs admis sur la manifestation et aux intervenants indispensables à l'organisation de la compétition.
- Encadrement sportif autorisé selon les protocoles propres à chaque discipline : le nombre de coaches peut-être limité par décision de chaque commission technique pour la/les discipline(s) relevant de leurs prérogatives.
- Catégories d'âge et quotas de participation : selon décision de chaque commission technique pour la/les discipline(s) relevant de leurs prérogatives (limitations possibles).
- Formats de courses et compétitions : les formats évitant les regroupements doivent être favorisés (éviter les mass start dans la mesure du possible).

Attention : En cas de participation d'un ou plusieurs membres des Équipes de France, l'ensemble des concurrents et des coaches susceptibles d'avoir accès à l'aire de compétition doit présenter un test PCR négatif de moins de 5 jours (au jour du départ de la compétition).

3. Partenaires & élus locaux et fédéraux, VIP

- Espace « partenaires & élus » dédié, isolé des autres zones.
- Accès aux zones « compétiteurs » interdit.
- Limitation à 2 personnes présentes par partenaire ou collectivité.
- Nombre de VIP limité au strict nécessaire, afin de ne pas contribuer à favoriser les regroupements.
- Port du masque obligatoire.
- Respect des règles de distanciation physique.
- Respect des mesures sanitaires applicables au niveau national.

4. Journalistes

- Espace « média » dédié, isolé des autres zones.
- Aménagement d'un espace spécifique pour les interviews des compétiteurs et coaches.
- Respect d'une distance suffisante entre les compétiteurs, les coaches et les journalistes.
- Accès aux zones « compétiteurs » interdit.
- Port du masque obligatoire.
- Respect des règles de distanciation physique.
- Respect des mesures sanitaires applicables au niveau national.

5. Bénévoles

- Accès aux zones « compétiteurs » uniquement pour les bénévoles indispensables au bon déroulement de la compétition.
- Port du masque obligatoire.
- Respect des règles de distanciation physique.
- Désinfection des mains et port de gants obligatoires avant toute manipulation de matériel (contrôle des carabines, transpondeurs, dossards, barrières ...).

La mise à disposition de gel hydroalcoolique doit être assurée dans tous les espaces identifiés.

N'oubliez pas les gestes barrières !